

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**2 NOVEMBRE 2020
19 H 05**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue à huis clos le lundi 2 novembre 2020, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent et Gaétan Marcil, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Par vidéoconférence : Madame la conseillère Brigitte Collin

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RECUEILLEMENT

2020-411 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de membres du conseil.

ADOPTÉE.

**2020-412 Dépôt des états comparatifs du trésorier
Situation financière au 30 septembre 2020**

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des états comparatifs du trésorier sur la situation financière de la Ville de Varennes en date du 30 septembre 2020 et le comparatif au 30 septembre 2019.

ADOPTÉE.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2020-413 **Approbation procès-verbal Séance générale 5 octobre 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 5 octobre 2020 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-414 **Approbation des comptes – Octobre 2020**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par le trésorier pour le mois d'octobre 2020 :

Fonds d'administration : 3 105 169.55 \$

Paiement par chèques portant les numéros 39000 à 39016, 39065 à 39082, 39129, 39139 à 39178, 39221 à 39237, 39321 à 39326, 39330 et paiements électroniques.

Les chèques 36918, 36899 et 39237 ont été annulés.

Paiements par dépôts directs 38999, 39017 à 39062, 39083 à 39128, 39135 à 39138, 39179 à 39218, 39238 à 39314, 39327 à 39329.

Fonds des dépenses en immobilisation : 992 572.60 \$

Paiement par chèques portant les numéros 39315 et 39316 et paiement par dépôt direct portant les numéros 38999, 39063 et 39064, 39130 à 39134, 39219 et 39220, 39317 à 39320.

Certificat du trésorier numéro 3449

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2020-38 **Règlement 708-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de réviser certaines normes applicables pour la planification de voies de circulation**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 708-3 modifiant le règlement de lotissement 708 afin de réviser certaines normes applicables pour la planification de voies de circulation.

2020-415 Adoption – Premier projet de règlement numéro 708-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de réviser certaines normes applicables pour la planification de voies de circulation

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 708-3 modifiant le règlement de lotissement numéro 708 afin de réviser certaines normes applicables pour la planification de voies de circulation soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2020-39 Règlement 848-3 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de préciser certains critères et objectifs relatifs aux percées visuelles applicables au secteur « fluvial »

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 848-3 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de préciser certains critères et objectifs relatifs aux percées visuelles applicables au secteur « fluvial ».

2020-416 Adoption – Premier projet de règlement numéro 848-3 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de préciser certains critères et objectifs relatifs aux percées visuelles applicables au secteur « fluvial »

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 848-3 modifiant le règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 848 afin de préciser certains critères et objectifs relatifs aux percées visuelles applicables au secteur « fluvial » soit et est adopté.

ADOPTÉE.

A-2020-40 Règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 850-1 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures numéro 850 afin de retirer une condition d'octroi d'une dérogation mineure.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-41 Règlement 925 modifiant divers règlements d'emprunt afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Benoit Duval

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 925 modifiant divers règlements d'emprunt afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

ADOPTÉE.

A-2020-42 Règlement 926 décrétant la reconstruction et la mise en valeur de la Maison Hébert-Jodoin et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 400 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 926 décrétant la reconstruction et la mise en valeur de la Maison Hébert-Jodoin et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 1 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-417 Adoption – Règlement 534-83 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier les espaces de stationnement de nuit hors-rue accessibles lors des opérations de déneigement

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-83 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin de modifier les espaces de stationnement de nuit hors-rue accessibles lors des opérations de déneigement.

ADOPTÉE.

2020-418 Adoption – Règlement 908-1 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'ajouter des branchements de services, augmenter la dépense de 145 000 \$ et diminuer l'emprunt de 85 000 \$

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 908-1 modifiant le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc afin d'ajouter des branchements de services, augmenter la dépense de 145 000 \$ et diminuer l'emprunt de 85 000 \$.

ADOPTÉE.

2020-419 Adoption – Règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 922 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase II) et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 400 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2020-420 Adoption – Règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 923 décrétant des travaux de resurfaçage avec réhabilitation des conduites d'eau potable des rues Beaucourt et Doucet et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 230 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

2020-421 Adoption – Règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 924 décrétant des travaux de resurfaçage du chemin du Pays-Brûlé et l'élargissement de ses accotements et décrétant à cette fin une dépense de 720 000 \$ pour en acquitter le coût.

ADOPTÉE.

**2020-422 Règlement numéro 921
Revitalisation du centre-ville
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 921 décrétant l'acquisition d'immeubles dans le cadre de la revitalisation du centre-ville, la démolition de bâtiments qui y sont situés, la préparation au développement de ces terrains et le versement d'aides à la relocalisation sur le territoire et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt ne dépassant pas 6 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 7 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 6 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2020-423 Adoption premier projet – PPCMOI 2020-100
Permettre un usage de fabrication de produits de pâtisserie
1635, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'usage de fabrication de produits de pâtisserie dans le bâtiment principal sis au 1635, boulevard Lionel-Boulet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-073 du 7 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble 2020-100 afin de permettre l'usage « I1-01-03 Fabrication de produits de pâtisserie » sur une superficie maximale d'aire de plancher de 2 500 m² dans le bâtiment principal sis au 1635, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur le plan concept de Bertrand Frigon, dossier 2020-496, en date du 25 août 2020.

ADOPTÉE.

2020-424 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-096
Permettre la construction d'un perron
29, rue Massue

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-074 du 7 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-096 afin de permettre la construction d'un perron attenant au bâtiment principal sis au 29, rue Massue, le tout, tel que présenté par le requérant en date du 14 septembre 2020. Une suggestion de peindre le perron blanc est émise.

Le bâtiment principal est sis au 29, rue Massue sur le lot 6 146 488 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-632.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-425 Certificat d'autorisation P.I.I.A. no 2020-097
Permettre l'aménagement d'une aire de stationnement
1627, route 132

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire négative du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU-2020-075 du 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de préserver le plan d'aménagement paysager proposé aux plans concepts déposés par le promoteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-097 afin de permettre la modification de l'aire de stationnement sise au 1627, route 132, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Michel Langlois, page P100 du dossier A401, en date du 14 août 2020. Par ailleurs, le conseil municipal souhaite que le Service de l'urbanisme et de l'environnement s'assure du respect de la plantation d'arbres proposé auxdits plans.

Le bâtiment principal est sis au 1627, route 132 sur les lots 6 146 349,

6 146 350, 6 146 351, 6 146 352 et 6 146 353 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-229.

ADOPTÉE.

2020-426 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-089**
Réduction d'une marge arrière pour un bâtiment principal
139, rue du Froment

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la marge arrière du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-076 du 7 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 octobre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 30 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-089 afin de réduire la marge arrière à 6.53 mètres alors que la marge à la grille des usages et normes applicables est de 7.5 mètres, le tout, tel que présenté aux plans concepts d'Éric Choinière, dossier C200708, minute 15 787, en date du 18 août 2020.

Le bâtiment est sis au 139, rue du Froment, sur le lot 6 148 166 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-572.

ADOPTÉE.

2020-427 **Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-101**
Réduction de la superficie d'un terrain
1734, route Marie-Victorin

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de permettre la réduction de la superficie d'un terrain;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-078 du 7 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande majoritairement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de

Varenes en date du 15 octobre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 30 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varenes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-101 afin de permettre la réduction de la superficie d'un terrain sis au 1734, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur le plan de Sébastien Rheault, dossier 9 353, minute 14 702, en date du 16 juillet 2020.

La superficie du lot projeté est de 555 m² alors que la grille des usages et normes applicables à ce terrain prévoit une superficie minimale de 600 m².

Le bâtiment est sis au 1734, route Marie-Victorin, sur le lot 6 147 331 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-519.

ADOPTÉE.

**2020-428 Demande d'approbation dérogation mineure no 2020-098
Régulariser une marge arrière pour un bâtiment principal
2803A, chemin des Sucrieries**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure afin de régulariser une marge arrière pour un bâtiment principal;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU-2020-077 du 7 octobre 2020, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varenes en date du 15 octobre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 30 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varenes autorise la demande de dérogation mineure no° 2020-098 afin de régulariser la marge arrière du bâtiment principal à 1.33 mètre alors que la grille des usages et normes applicables prévoit une marge arrière minimale de 7,5 mètres, le tout tel que présenté au certificat de localisation de Michel Verville, dossier 24 509, minute 23 739, en date du 19 décembre 2016, le tout conditionnellement à ce que la dérogation mineure ne s'applique uniquement qu'au bâtiment existant et que s'il devait être démolé, la dérogation ne serait plus effective.

Le bâtiment est sis au 2803A, chemin des Sucreries, sur le lot 469-P du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone A-104.

ADOPTÉE.

**2020-429 Demande d'usage conditionnel no 2019-110
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
2075, boul. René-Gaultier**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 2075, boulevard René-Gaultier;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU-2020-079 du 7 octobre 2020;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'Arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et de Services sociaux en date du 4 juillet 2020;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 15 octobre 2020 invitant tout intéressé à transmettre ses commentaires par écrit au plus tard le 30 octobre 2020 relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'a été reçu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel no 2019-110 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 2075, boulevard René-Gaultier, le tout, tel que présenté sur les plans concepts réalisés par Petru Drebot, dossier 69A, en date du 1^{er} août 2019.

Le bâtiment est sis au 2075, boulevard René-Gaultier sur le lot 77-39 au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-454.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

**2020-430 Services professionnels – Reconstruction de tronçons des rues
Guèvremont et Saint-André (phase 2)**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour des services professionnels pour la reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (Phase 2);

CONSIDÉRANT la réception de sept soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du secrétaire du comité d'analyse en date du 20 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER à Parallèle 54 Expert-Conseil inc. le contrat de services professionnels visant la reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (phase 2), pour les étapes 1 et 2 du contrat au montant de 32 802.37 \$ taxes incluses.

En ce qui concerne les étapes 3 à 5 et les imprévus du contrat au montant de 61 963.47 \$ taxes incluses, ceux-ci sont octroyés conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement 922.

DE mandater et d'autoriser la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. à présenter au nom de la Ville de Varennes toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, la MRC de Marguerite-D'Youville, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), notamment en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, dans le cadre du projet de reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André.

QUE la Ville de Varennes s'engage à transmettre au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des réseaux à l'autorisation accordée pour le projet de reconstruction de tronçons des rues Guèvremont et Saint-André (phase 2).

Certificat du trésorier numéro 3445

ADOPTÉE.

2020-431 Gestion de la liste électorale et tables d'accueil informatisées

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des Services juridiques et greffier en date du 19 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat pour la gestion de la liste électorale et la fourniture de tables d'accueil informatisées à la compagnie Innovision+ au montant de 35 153.49 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3450

ADOPTÉE.

2020-432 Modification contractuelle # 4 – Services professionnels Skate Plaza – Englobe

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle # 4 (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) visant à octroyer une somme additionnelle de 10 339.13 \$ taxes incluses, au contrat d'Englobe pour l'ajout d'honoraires et de dépenses de services de laboratoire pour le contrôle des matériaux.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3444

ADOPTÉE.

2020-433

Modification contractuelle – Construction du Skate Plaza – Construction Bugère inc.

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle) au contrat de Construction Bugère inc. selon les énoncés suivants :

- retrait du boni de performance au montant de 20 000 \$ taxes incluses;
- ajout de plusieurs directives de changement tout au long du contrat pour une valeur de 114 029.78 \$ taxes incluses.

Le financement de cette modification contractuelle sera assuré par le transfert budgétaire ci-joint.

Certificat du trésorier numéro 3446

ADOPTÉE.

2020-434 Mandat de services professionnels – Architecture et gestion de projet – Reconstruction de la Maison Hébert-Jodoin

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, bureau de projet en date du 22 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat à la firme Nadeau Nadeau Blondin pour l'établissement d'un programme fonctionnel et technique, plans, devis et surveillance partielle du projet de reconstruction de la Maison Hébert-Jodoin au montant de 100 500 \$ plus taxes.

Certificat du trésorier numéro 3451

ADOPTÉE.

2020-435 Achat d'afficheurs de vitesse

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 21 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat pour l'achat de cinq afficheurs de vitesse pour des interventions ponctuelles sur le territoire à la compagnie Trafic Innovation inc. au montant de 42 207.33 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3455

ADOPTÉE.

2020-436 Acquisition d'un monte-charge et d'un gyrophare

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics en date du 27 octobre 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER un contrat pour l'acquisition d'un monte-charge et d'un gyrophare pour le camion Ford E450 XL à la compagnie Équifab inc. au montant de 11 606.06 \$ taxes incluses.

La dépense sera financée par le fonds de roulement et sera remboursée sur une période de cinq ans à compter de 2021.

Certificat du trésorier numéro 3456

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2020-437 Acte de vente – Lots 406-2 et 407-2
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre les propriétaires des lots adjacents P-405, P-406 et P-407 et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2020-438 Offre d'achat – Lots 209-2 et 1136
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature du greffier, Me Marc Giard, sur l'offre d'achat des lots 209-2 et 1136; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout acte de vente en découlant.

ADOPTÉE.

**2020-439 Promesse de vente – Lexia développement inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse de vente et tout acte de vente en découlant, à intervenir entre Lexia développement inc. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-440 Promesse d'achat d'immeuble – Société immobilière 2081-2083 Marie-Victorin inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse d'achat d'immeuble et tout acte de vente en découlant, à intervenir entre Société immobilière 2081-2083 Marie-Victorin inc. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat du trésorier numéro 3452

ADOPTÉE.

**2020-441 Proposition d'entente et promesse d'achat d'immeuble – Location Thomas inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la proposition d'entente et promesse d'achat d'immeuble et tout acte de vente en découlant, à intervenir entre Location Thomas inc. et la Ville de Varennes; telle proposition et promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat du trésorier numéro 3453

ADOPTÉE.

**2020-442 Addenda à la convention de bail du 5 octobre 2020 – Cogir BC2 Varennes société en commandite
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'addenda à la convention de bail du 5 octobre 2020 à intervenir entre Cogir BC2 Varennes société en commandite et la Ville de Varennes; tel addenda est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2020-443

Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurance responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21)

Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Varennes souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21), pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat en assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) pour la période du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2025.

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires et d'assurances responsabilité pénale en matière de santé et sécurité (C-21) », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

ADOPTÉE.

2020-444

Demande de subvention programme de la TECQ

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes, ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens, attribuable à un acte délibéré ou négligent, découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la programmation de travaux no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE.

2020-445 Demande de transferts budgétaires pour octobre 2020

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 346 274 \$ pour le mois d'octobre 2020 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 28 octobre 2020 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduits.

ADOPTÉE.

2020-446 Programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance des documents concernant le programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Calixa-Lavallée, Contrecoeur, Saint-Amable, Sainte-Julie, Varennes et Verchères désirent présenter un projet de mise en commun de services d'ingénierie dans le cadre de l'application des règlements et des ententes relatifs à l'écoulement des eaux et de la protection des bandes riveraines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE PARTICIPER au projet de mise en commun de services d'ingénierie dans le cadre de l'application des règlements et des ententes en vigueur relatifs à l'écoulement des eaux et de la protection des bandes riveraines;

D'AUTORISER M. Sylvain Berthiaume, directeur régional et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville, à déposer le Projet pour programme d'aide financière dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

DE PROPOSER que la Municipalité régionale de comté soit nommée responsable du Projet.

ADOPTÉE.

2020-447

**Demande au ministère des Transports
Panneau de signalisation sur la route 132 près de la rue D'Youville**

CONSIDÉRANT que la Ville de Varennes constate que la signalisation est insuffisante sur la route 132 en provenance de l'ouest concernant le panneau 30 km/h étant donné la zone scolaire et le passage piéton très utilisé aux feux de circulation près de la rue D'Youville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports afin qu'une analyse soit effectuée sur la portion de la route 132 devant l'école J.P.-Labarre et qu'il envisage l'installation de nouveaux panneaux sur la superstructure des feux de circulation pour clarifier la zone scolaire.

ADOPTÉE.

2020-448

Reconnaissance des professionnels en travaux publics à titre de premiers intervenants au Québec

ATTENDU QUE les professionnels des travaux publics font partie des premiers intervenants appelés lors d'une catastrophe naturelle, d'intempéries et de bris de biens collectifs;

ATTENDU QUE les directions des travaux publics constituent une portion majeure des budgets des villes, que ces équipes sont menées de main de maître par des gestionnaires aguerris qui doivent pouvoir composer avec des enjeux environnementaux, techniques, humains, budgétaires, et ce, dans un contexte de clients-citoyens, et qu'une reconnaissance permettrait à ces gestionnaires d'exception d'obtenir des sièges autour de tables stratégiques et de porter leur voix sur les dossiers qui les touchent et les impactent;

ATTENDU QUE les gestionnaires des travaux publics ressentent le besoin de standardiser et de normaliser certaines actions pour en assurer la qualité et la sécurité;

ATTENDU QUE les différentes directions en travaux publics font face à d'importants défis de changements et de gestion de la relève et qu'une reconnaissance du secteur permettrait de mieux connaître les différents corps de métiers qui les composent, et qu'en positionnant les travaux publics comme un secteur reconnu, il sera possible de former adéquatement les ressources, d'attirer une relève de choix et la garder motivée et fière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la direction des travaux publics de la Ville de Varennes soit reconnue en tant que premiers intervenants.

QUE le conseil municipal appuie les démarches de reconnaissance du secteur des travaux publics au Québec effectuée par l'Association des travaux publics d'Amérique auprès des instances gouvernementales.

ADOPTÉE.

**2020-449 Remise Prix du concours « Mérite architectural »
Édition 2020**

IL est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconnaître les efforts que les propriétaires des immeubles suivants ont déployés en réalisant des projets de construction exemplaires :

- 2177-2179, route Marie-Victorin (catégorie bâtiment commercial, industriel et public);
- 3656, rang de Picardie (catégorie résidentiel).

IL est de plus résolu de remettre des mentions spéciales aux propriétaires des adresses suivantes :

- 1375, boulevard Lionel-Boulet (catégorie bâtiment commercial, industriel et public);
- 278, rue Quévillon (catégorie résidentiel).

ADOPTÉE.

2020-450 Noeudvembre de PROCURE – Journée de sensibilisation au cancer de la prostate

ATTENDU qu'annuellement 4600 Québécois recevront un diagnostic de cancer de la prostate et qu'environ 890 mourront de cette maladie;

ATTENDU que 12 Québécois par jour recevront un diagnostic du cancer de la prostate;

ATTENDU que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

ATTENDU l'importance de sensibiliser la population de Varennes au dépistage du cancer de la prostate;

ATTENDU que la campagne de financement « Noeudvembre » de PROCURE offre l'occasion de porter le noeud papillon pendant tout le mois de novembre,

et plus particulièrement la journée du 19 novembre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes déclare le 19 novembre
comme « La journée de la sensibilisation au cancer de la prostate
Noeudvembre ».

ADOPTÉE.

2020-451

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du
personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut*
numéro MP-2020-11 préparé et rédigé par le Service des ressources
humaines en date du 28 octobre 2020.

ADOPTÉE.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 53.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA